

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2024-11-113

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann JACCAZ, Maire.

Présents : MM. Yann JACCAZ, Jean-Paul JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Alain QUINET, Claude JOND, Stéphane GRAFF, Franck PRADEL, Nicolas ELIE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Sophie JUELLE

Absents excusés :

Procurations : Catherine CSIBI-FRANZOSINI donne pouvoir à Franck PRADEL, Stéphanie PERNOD donne pouvoir à Yann JACCAZ

Secrétaire de séance : Ghislaine GACHET-PONNAZ

Date de convocation du Conseil Municipal : le 8 novembre 2024

D2024-11-113 - OBJET : PROROGATION DE L'AUTORISATION D'UNITE TOURISTIQUE NOUVELLE DU NOUVEAU QUARTIER TOURISTIQUE DES VARINS

Rapporteur : Monsieur le Maire Yann JACCAZ

Exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L.342-6 du Code du Tourisme ;

Vu l'article L.122-24 du Code de l'Urbanisme ;

Vu l'autorisation d'Unité touristique Nouvelle approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 14 décembre 2016 pour l'aménagement du futur quartier touristique des Varins ;

Vu la délibération du Conseil Municipal numéro D2019-09-061 en date du 19 septembre 2019, aux termes de laquelle le Conseil Municipal a approuvé le choix de la société TERACTEM en qualité de concessionnaire-aménageur de la ZAC DU NOUVEAU QUARTIER TOURISTIQUE DES VARINS et les termes de la concession d'aménagement ;

Vu la délibération du Conseil Municipal numéro D2020-10-073 en date du 12 octobre 2020, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC ;

Vu la délibération numéro D2020-10-074 en date du 12 octobre 2020 approuvant le programme des équipements publics de ladite zone.

Vu la délibération numéro D2020-10-072 en date du 12 octobre 2020, relative à la demande de prorogation de délai d'unité Touristique Nouvelle,

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que, dans le cadre de l'aménagement du futur quartier touristique des Varins mené sous forme de ZAC, issu d'une Unité Touristique Nouvelle en date du 14 décembre 2016, les permis de construire ont été obtenus :

- Permis de construire n°074 215 22 A 0014 en date du 12 mai 2023 relatif à la construction de résidences de tourisme, hôtel et logements saisonniers comprenant 182 logements ;
- Permis de construire n°074 215 24 A 004 en date du 15 juillet 2024 relatif à la construction de deux chalets type hostel et locaux bruts comprenant 77 chambres ;
- Permis de construire n°074 215 24 A 003 en date du 21 juin 2024 relatif à la construction de la résidence de tourisme n°05 comprenant 24 logements.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Toutefois les travaux d'aménagement et de construction ont été interrompus au regard des contentieux en cours sur chaque permis de construire, ainsi que contre l'arrêté portant Déclaration d'Utilité Publique (DUP) introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble sous le n°2206281.

Dans ce cadre Monsieur le Maire propose au conseil municipal de proroger l'autorisation d'unité touristique nouvelle (UTN) et, en cas de besoin, de demander une prorogation auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie.

Il est en effet rappelé qu'en application de l'article 71-VI de la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016, l'UTN obtenue le 14 décembre 2016 reste soumise aux dispositions antérieures à ladite loi, lesquelles prévoyaient que le délai de caducité pouvait être prorogé par délibération du Conseil Municipal, la prorogation étant par ailleurs renouvelable.

Les nouvelles dispositions issues de la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016 confient à l'autorité ayant délivré l'UTN la compétence pour décider la prorogation.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de décider d'ores et déjà la prorogation de l'arrêté portant UTN, et, en cas de besoin, de solliciter Monsieur le Préfet aux mêmes fins.

Décision :

Le Conseil Municipal

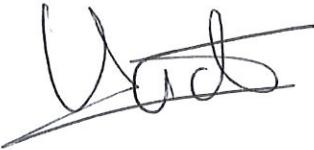
, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PROROGER** l'arrêté portant Unité Touristique Nouvelle en date du 14 décembre 2016 ;
- **EN CAS DE BESOIN, DE SOLICITER** Monsieur le Préfet afin de demander une seconde prorogation de l'arrêté d'Unité Touristique Nouvelle en date du 14 décembre 2016 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous les actes relatifs à ce dossier ;

Amendements : Néant

<u>Adoption :</u>	Conseillers présents	12
	Procuration.....	02
	Votants.....	14
	Pour	14
	Contre	00
	Abstention.....	00

Secrétaire de séance
Ghislaine GACHET-PONNAZ


 A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ghislaine Gachet-Ponnaz".

Le Maire,
Yann JACCAZ


 A circular blue stamp of the Mairie de Praz-sur-Arly. The outer ring contains the text "MAIRIE DE PRAZ-SUR-ARLY" and "Haute-Savoie". The center features a small illustration of a mountain and a star.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures. CERTIFIEE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Préfecture le (voir visa).
Publiée par extrait, au compte-rendu affiché en Mairie le 22/11/2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.